



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante et onzième session**

Rome, 6-7 décembre 2000

**SULTANAT D'OMAN**

**PROJET DE GESTION DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES**

1. À sa soixante-cinquième session en décembre 1998, le Conseil d'administration a approuvé un prêt au Sultanat d'Oman d'un montant de 3,85 millions de DTS, à des conditions ordinaires, afin de contribuer au financement du projet de gestion des ressources communautaires. Ce projet faisait figure d'initiative pionnière en raison de son approche de la gestion des ressources en eau, qui reposait sur une action coordonnée des irrigants de la zone du projet et des organismes publics concernés. Le Conseil a approuvé ce prêt étant entendu que les négociations auraient lieu une fois que l'emprunteur aurait inclus le projet dans son plan quinquennal de développement en cours et aurait officiellement pris contact avec le Fonds arabe pour le développement économique et social en vue d'obtenir un cofinancement.
2. Une mission du FIDA s'est rendue à Oman en septembre 2000. Les autorités du Ministère de l'agriculture et des pêches et du Ministère des ressources en eau ont confirmé que le projet était considéré hautement prioritaire et figurait parmi les propositions intéressant le nouveau plan quinquennal de développement (2000-2005). La mission a été informée que le gouvernement procédait à la mise au point de la version définitive du prochain plan et à l'estimation de ses besoins de crédit compte tenu de l'amélioration de la situation financière du pays suite à la hausse des cours du brut. Elle a précisé aux autorités omanaises que le règlement du FIDA stipulait que l'accord de prêt doit être signé au plus tard deux ans après son approbation. Cette information a été reconfirmée au Ministère de l'agriculture et des pêches dans une lettre datée du 13 septembre 2000 et le gouvernement a été invité à négocier le prêt au siège du FIDA à Rome entre le 10 et le 15 novembre 2000. Le gouvernement s'est engagé à informer le FIDA au cas où il déciderait de renoncer au prêt.
3. Dans un courrier du 29 octobre 2000, le Ministère de l'agriculture et des pêches a informé le FIDA que le Gouvernement du Sultanat d'Oman avait décidé de renoncer au prêt. Il était également indiqué que certains plans et initiatives identifiées au titre du projet de gestion des ressources communautaires, notamment dans le domaine de la gestion des réseaux d'irrigation modernes, seraient incorporés au nouveau plan quinquennal de développement du pays.
4. En conséquence, le Président du FIDA a décidé d'annuler le prêt destiné au projet en question, et le Conseil d'administration est invité à prendre note de cette décision.